

habitude de
uction d'ou-
exclusion.

un certificat
s la fin de
un d'eux, les
es, de cinq

\$67 50
7 50
5 00

\$80 00

\$12 50
5 00
2 50
bilier du Col-
out spécial, et
rtes d'instru-
tie, auront à
inément aucune

Tous les frais de pension et autres doivent être payés un semestre d'avance.

Il n'y a pas d'uniforme obligatoire. Le trousseau de chaque élève doit comprendre au moins six chemises, six paires de bas, six mouchoirs de poche, six essuie-mains, six serviettes, deux chapeaux ou caps, trois paires de bottes ou de souliers et de plus le service de table.

On peut se procurer au Collège les livres et autres fournitures de classe, mais la somme nécessaire pour couvrir ces frais doit être déposée entre les mains de l'Econome.

Les élèves ne sont admis qu'à la condition de passer au moins un semestre entier. Si l'un d'eux quittait le Collège auparavant, à moins qu'il ne fût renvoyé ou malade, il n'aurait droit à aucune réduction sur le prix de sa pension.

Avant de quitter le Collège, l'élève devrait prévenir à temps, afin que l'on pût arrêter ses comptes et obtenir la somme nécessaire à son voyage de retour dans sa famille.

Le programme des études au Collège d'Ottawa comprend les trois cours suivants :

- 1o.—Cours Commercial.
- 2o.—Cours de Génie Civil.
- 3o.—Cours Classique.

Nul élève n'est admis à fréquenter l'un de ces cours, sans avoir préalablement subi un examen, et prouvé par là qu'il le peut suivre avantageusement.

Cet examen roule sur les matières indiquées dans le programme pour chacun de ces cours.

Le Cours Commercial est ainsi disposé qu'il sert de cours préparatoire aux deux cours supérieurs. Mais ceux qui arrêtent là leurs études, trouvent dans cet enseignement,